



Commune de Kilstett
Département du Bas-
Rhin
République française

ARRETÉ MUNICIPAL N° 08/ 2024

Portant annulation de l'arrêté n°04/2024 portant autorisation d'ouverture du supermarché « MATCH » le vendredi 29 mars 2024 (Vendredi Saint)

Le Maire de la Commune de KILSTETT

- VU** la demande de dérogation à l'ouverture du supermarché « MATCH » le Vendredi Saint 29 mars 2024 réceptionnée en mairie le 6 mars 2024,
- VU** l'arrêté municipal n°04/2024 portant autorisation d'ouverture du supermarché « MATCH » le vendredi 29 mars 2024 (Vendredi Saint),
- VU** la lettre de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg réceptionnée en mairie le 28 mars 2024,

CONSIDERANT que l'arrêté municipal n°04/2024 portant autorisation d'ouverture du supermarché « MATCH » est entaché d'illégalité ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n°04/2024 est retiré à la demande de la préfecture.

Article 2 :

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et notifié à Monsieur le Directeur du Supermarché « MATCH ».

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Bas-Rhin,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de La Wantzenau.

Fait à Kilstett, le 28 mars 2024



Acte à classer

08

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-28T17-11-57.01 (MI251955324)

Identifiant unique de l'acte : 067-216702373-20240328-08-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté municipal N 08/2024 portant annulation de l'arrêté n.04/2024 portant autorisation d'ouverture du supermarché "MATCH" le vendredi 29 mars 2024 (Vendredi Saint)

Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : ARR 08_24 ouverture MATCH
annulation ARR 04_24.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/03/24 à 17:11

Date 28/03/24 à 17:11

Date 28/03/24 à 17:16

Par ALTEMAIRE Martine

Par ALTEMAIRE Martine